

MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca



Volume 32 , numéro 1

20 janvier 2012

CARNAVAL 2012

Vendredi, le 27 janvier 2012 en soirée: début du tournoi de hockey (avec équipement)
Inscription : Francis 274-5423

Samedi le 28 janvier 2012

8h à 11h Déjeuner du carnaval au pavillon de 8h à 11h

12h00 Diner hot dog et pizza à prix populaires

13h00 Tournoi de hockey

13h00 Animation avec Statik le clown (sculpture de ballons, jeux quizz, micro magie et Jonglerie). Un gros tunnel sera à la disposition des enfants.

15h00 Partie de sucre pour tous!

18h00 Résultat du concours de bonhomme de neige. Prix de participation.

18h00 Souper Fondue au coût de 22,00\$ billet en PRÉVENTE SEULEMENT Aucun billet ne sera vendu à la porte. (épicerie Martin Darveau, bureau municipal ou auprès des membres de comité) animation avec le Dj Martin Bouchard

22h00 Tirage du forfait à l'hôtel du Jardin et du panier des commerçants.

Jusqu'à 3h00 Soirée dansante avec le Duo Martin et Sylvie.

Des billets seront vendus sur place pour gagner un forfait à L'hôtel du Jardin

Dimanche le 29 janvier 2012 :

Brunch du carnaval au Complexe touristique Lac-à-Jim

13h00 Final du hockey à la patinoire

Concours de Bonhomme de neige Le matin du carnaval, les responsables du concours passeront prendre les adresses et les noms des gens qui ont un bonhomme de neige devant la maison et le tirage aura lieu à 18h00 à la salle Gaieté.

Lors du souper et des activités nous demandons à la population de ne pas apporter leur consommation. La vente de boisson est notre seul revenu. Les profits que nous faisons avec cette vente sont investis directement dans des activités d'animation telle le terrain de jeux, donc aussi pour nos enfants et petits enfants. Il y aura une surveillance accrue lors des activités.

Merci de votre compréhension.

Le comité du carnaval.

MAISON DES JEUNES

Suite à une demande de la part des jeunes nous voulons leur offrir la possibilité de suivre des cours de tricot.

Si vous avez des restes de laines que vous n'utiliserez pas ou des broches à tricoter qui ne vous servent plus, vous pouvez nous les apporter à la Maison des jeunes, nous allons nous amuser à tricoter!

VOLLEY-BALL

Si tu as entre 9 et 12 ans et que tu aimerais jouer au volley-ball, nous aimerions organiser une soirée volley-ball avec une animatrice. Tu vas apprendre la base du jeu et t'amuser.

Pour information: Annie-Pier Simard: 418-274-4263.

Date: Tous les jeudis soir dès 18 hres à partir du 1^{er} février 2012.

Coût: 10,00\$/enfant

Durée: 7 semaines

Pour les dames qui aimeraient pratiquer un sport en s'amusant, nous voulons organiser une soirée volley-ball, tous les jeudis dès 19 hres. Aucune compétition, que du plaisir et des fous rires!

Inscription: Annie-Pier Simard: 418-274-4263

AVIS DE RECHERCHE: TEVEC

De 1967 à 1969, était réalisée ici, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la première expérience de télévision éducative au Québec (TÉVEC). Plus de 35 000 personnes étaient inscrites à ce projet éducatif unique au monde. Le CLS du Saguenay-Lac-Saint-Jean recherche les personnes ayant participé au programme de formation TÉVEC, des membres de leurs familles, des bénévoles et tout documents, archives ou photos en vue d'un projet documentaire. Infos : Lysandre Dolbec, 418-662-4792 poste 603

(Idolbec@clssaglac.com)

AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Avis est par les présentes donné par le soussigné que le conseil municipal procédera lors de l'assemblée régulière du 6 février prochain à 19 H 30 à l'adoption d'une modification du code d'éthique des élus de la municipalité afin d'y ajouter un énoncé de valeurs auxquelles les membres du conseil et des organismes municipaux doivent adhérer.

Donné à Saint-Thomas-Didyme ce 18 janvier 2012.

(Signé)

Jean-Marc Paradis
Secrétaire-trésorier



INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Depuis le début du mois de janvier la municipalité a conclu une nouvelle entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine pour les services d'un inspecteur en bâtiment. La ville de Normandin avec qui nous avons conclu une entente dans le passé ne pouvait plus nous fournir ce service. Il est bien important de comprendre que ce n'est pas la MRC qui veille à l'application des règlements municipaux mais que nous partageons ensemble le temps d'un inspecteur, temps que l'on rembourse d'ailleurs, et qui veille à l'application de nos règlements municipaux.

Quant aux façons de procéder, elles demeurent les mêmes que dans le passé. Toutes demandes de permis doit être faites obligatoirement au bureau de la municipalité. L'inspecteur délégué sera présent dans notre municipalité à tous les jeudis après-midi pour analyser les demandes de permis et répondre aux questions des citoyens le cas échéant. C'est Monsieur François Potvin qui sera principalement attitré à cette tâche.

Nous vous rappelons que tous les règlements d'urbanisme sont maintenant sur notre site internet: www.stthomasdidyme.qc.ca. Dans onglet Hôtel de ville, cliquez sur greffe et règlements. Bientôt on pourra aussi y consulter la carte de zonage.

RÉSIDENCE DES BLÉS D'OR

La résidence des Blés d'or est actuellement en campagne de souscription pour aider à renflouer le fonds de roulement. Toutes les entreprises et les organismes locaux ont été contactés par courrier. Comme il ne se fera pas de porte à porte, nous demandons aux citoyens qui ont à coeur la survie de ce service dans notre milieu et qui peuvent le démontrer par un soutien financier, d'envoyer leur don à la résidence des blés d'or, 15 avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme. G0W 1P0.

N'oubliez pas de plus que la résidence met gratuitement à la disposition des citoyens indécis un logement meublé pour une période d'essai. Vous n'aurez qu'à apporter vos vêtements et à payer vos repas. Venez-voir, c'est sans engagement.

Information: Michèle Lapointe: 418 274-2871, 274-7174

VENTE D'UNE IMPRIMANTE

Le conseil vend par soumissions une imprimante de marque HP laserjet 4 . Cette imprimante est en bonne condition mais ne possède seulement un port parallèle alors que les nouveaux ordinateurs exigent des ports USB. Les soumissions doivent être déposées au bureau de la municipalité au plus tard à 13 H 00 le lundi 6 février prochain sous enveloppe cachetée portant la mention "soumission imprimante".

PASSEPORTS CANADIENS

Nous voulons porter à l'attention de notre population qu'il y a eu des changements dans l'émission des passeports canadiens quant au répondant. Avant, il fallait obligatoirement que le document soit signé par un greffier, un maire, un notaire, un avocat, etc.... Maintenant il suffit que le répondant soit titulaire d'un passeport valide. Il n'est plus nécessaire de venir au bureau municipal afin de compléter votre demande de passeport.

POURQUOI LE NOUVEAU SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP ?

On nous a posé cette question à quelques reprises. La réponse est simple: pour plus de services et de grandes économies pour nous et pour la fabrique. Le nouveau système permet de communiquer entre tous les postes par la voie de lignes internet et non plus de câbles téléphoniques. Puisque plusieurs municipalités ont adhéré avec la MRC et la ville de Dolbeau à ce système, il est permis des économies énormes en achetant des blocs de lignes téléphoniques en groupe plutôt qu'individuellement. De plus, comme le système nous appartient, nous n'avons plus à payer pour les boîtes vocales et autres services du genre. Le seul inconvénient que des gens pourront y voir c'est que d'anciens numéros seront changés mais au fur et à mesure que les nouvelles habitudes seront reprises et que les nouveaux numéros seront reprogrammés correctement cela ne sera plus un inconvénient.

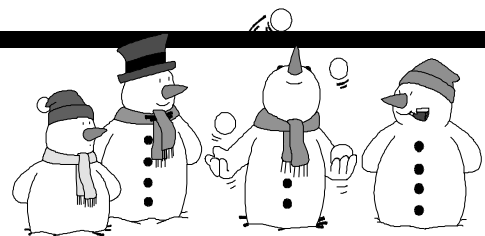
Pour toutes questions ou précisions ou suggestions d'amélioration, n'hésitez pas à nous contacter: maintenant un seul numéro : 418 274-3638.

RÉNO-VILLAGE

Il reste encore du budget pour les subventions à l'amélioration des résidences dans le programme réno-village. Le programme s'adresse aux citoyens à faibles revenus qui n'ont jamais bénéficié de ce programme. Pour information, contactez le bureau municipal.

ROULIBACS

Pour faciliter le versement de vos bacs de recyclage et de vidanges, il est de beaucoup préférable que les roues du bac soient en direction de la résidence. Ainsi le couvercle sera mieux protégé lors du versement des matières dans le camion par le système automatisé.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS DIDYME

INFORMATION

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2012-2013-2014

Tel que l'ordonne la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été confectionné pour les années 2012-2013-2014. Il est à noter que les évaluations n'avaient pas été modifiées depuis trois ans sauf dans les cas de rénovation.

Les transactions de janvier 2008 à décembre 2010 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

Variation des valeurs

En examinant votre nouvelle évaluation, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2012-2013-2014. L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au 1^{er} juillet 2007 alors que la nouvelle indique sa valeur au 1^{er} juillet 2010. Trois ans se sont donc écoulés entre ces deux indications de valeurs, trois ans où le marché immobilier a connu des fluctuations. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2012-2013-2014 en sont le reflet.

Niveau médian de l'évaluation

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent 100% de la valeur marchande au 1^{er} juillet 2010 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2015.

Processus de révision

À ce stade-ci, il est plus opportun de vous poser cette question : « Est-ce que le 1^{er} juillet 2010, la valeur de mon immeuble correspondait bien à celle inscrite sur le rôle d'évaluation? » Dans le cas d'une réponse négative, vous avez jusqu'au 30 avril 2012 pour faire une demande de révision.

Avant de déposer une demande de révision formelle, nous vous suggérons de contacter votre municipalité pour obtenir plus d'informations ou encore pour fixer un rendez-vous afin de rencontrer un évaluateur.

Par la suite, si vous croyez toujours que votre évaluation n'est pas conforme à la valeur marchande, vous pourrez faire une demande de révision avant le 1^{er} mai 2012 et une réponse écrite vous sera transmise avant le 1^{er} septembre 2012.

Après cette étape, vous disposez d'un recours devant le Tribunal Administratif du Québec (T.A.Q.). Le détail des modalités est indiqué au verso de votre compte de taxe.

Espérant que ces informations sauront vous apporter quelques éclaircissements, sur votre évaluation municipale.